



Notre établissement, pseudo fleuron de l'administration pénitentiaire, toujours en quête de bonne communication par voie de presse, reste une structure où les conditions de travail sont aux oubliettes.

Parfait exemple, les fauteuils mis en place aux miradors et ce n'est pas la première fois que l' **UFAP UNSa Justice du CP de Valence** intervient sur le sujet. Ceux-ci sont complètement inadaptés et provoquent des douleurs lombaires.

L' **UFAP UNSa Justice du CP de Valence** met au défi nos oligarques locaux d'y déposer leurs augustes séants sur deux périodes de trois heures dans la journée. Il leur sera loisible de constater la différence de confort entre ce qu'ils imposent à des agents miradors et ce qu'ils s'octroient pour l'assise disponible dans leurs confortables bureaux.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** rappelle que des douleurs peuvent faire apparaître des troubles musculo-squelettiques notamment pour ce qui concerne le rachis et le bas du dos.

Si cela devait arriver, l' **UFAP UNSa Justice** ne manquera pas de pointer la faute de l'employeur sur ce point.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** rappelle que les fauteuils des miradors rentrent dans le cadre de la circulaire 484 du 1^{er} décembre 2005 :

11-2	1 siège confortable et ergonomique, réglable en hauteur et rotatif.	Conférer à l'agent un confort de travail tout en lui permettant de voir les zones à contrôler.
------	---	--

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige le remplacement immédiat de ce matériel non adapté. Et exige que le médecin de prévention soit associé à l'opération de sélection des matériels à mettre en œuvre dans des postes occupés 24/24h et 365 jours par an. **Tabernacle nous n'en avons plus depuis bientôt six ans (comme c'est pratique...).**

Pour l'UFAP UNSa Justice
du CP de Valence
Le secrétaire local
Fabrice SALAMONE